



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de la demande : 2015-4505
Demande : B.4.6 – Remplir les conditions d'homologation d'un produit en vue d'une homologation complète
Produit : Priaxor
Numéro d'homologation : 30567
Matières actives (m.a.) : Fluxapyroxad + pyraclostrobine
Numéro de document de l'ARLA : 2684978

Objet de la demande

La présente demande vise à remplir les exigences manquantes en matière de données pour le produit Priaxor. Les exigences manquantes en matière de données étaient des données relatives à une stabilité durable à l'entreposage.

Évaluation des propriétés chimiques

En vertu des conditions d'homologation à l'égard de ce produit, le demandeur devait fournir une étude sur sa stabilité à l'entreposage. Les données exigées ont été reçues, examinées et jugées acceptables. Par conséquent, les exigences en matière de données chimiques concernant le Priaxor sont remplies.

Évaluation environnementale, évaluation sanitaire et évaluation de la valeur

Aucune évaluation sanitaire, évaluation environnementale ou évaluation de la valeur n'est requise aux fins de la présente demande.

Conclusion

L'ARLA a effectué un examen des renseignements fournis à l'appui de la présente demande. D'après les résultats de cet examen, les exigences en matière de données sont remplies.

Références

- 2561553 2012, BAS 700 F/Pyraclostrobin 167/333 g/L SC - Chemical and Physical Stability of Formula BAS 703 02 F when Stored for Up to 3 Years in HDPE Packs - 104 Weeks Report, DACO: 3.5.10

ISSN : 1911-8015

8 Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2016

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.